

Amundi JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF Daily Hedged GBP Acc

REPORTING

Communication
Publicitaire

31/05/2026

ACTIONS ■

Données clés (Source : Amundi)

Valeur Nette d'Inventaire (VNI) : 501,65 (GBP)

Date de la VNI : 29/05/2026

Actif géré : 239,65 (millions GBP)

Code ISIN : LU1681039308

Type de Réplication : Synthétique

Indice de référence :

100% JP-NIKKEI 400 GBP HEDGED INDEX

Objectif d'investissement

Cet ETF a pour objectif de répliquer le plus fidèlement possible la performance de l'indice JPX-Nikkei 400 à la hausse comme à la baisse.

Indicateur de risque (Source : Fund Admin)



Risque le plus faible

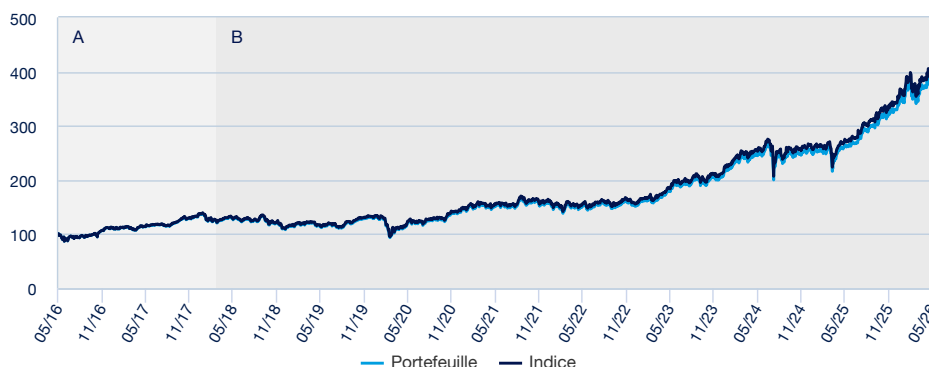
Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous gardez le produit pendant 5 ans.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Performances (Source : Fund Admin) - Les performances passées ne préjugent pas des performances futures

Evolution de la performance (VL) * (Source : Fund Admin)



A : Sur la base des performances réalisées depuis la date de lancement du Fonds français « AMUNDI ETF JPX-NIKKEI 400 UCITS ETF » géré par Amundi Asset Management et absorbé par « AMUNDI JPX-NIKKEI 400 » le 22.03.2018.

B : Performance du Compartiment depuis la date de son lancement

Performances glissantes * (Source : Fund Admin)

Depuis le	Depuis le 31/12/2025	1 mois 30/04/2026	3 mois 27/02/2026	1 an 30/05/2025	3 ans 31/05/2023	5 ans 31/05/2021	Depuis le 26/05/2015
Portefeuille	19,42%	6,25%	2,54%	48,48%	120,67%	160,15%	225,88%
Indice	19,57%	6,27%	2,62%	48,95%	122,84%	164,58%	240,21%
Ecart	-0,15%	-0,02%	-0,07%	-0,47%	-2,17%	-4,43%	-14,32%

Performances calendaires * (Source : Fund Admin)

	2025	2024	2023	2022	2021	2020	2019	2018	2017	2016
Portefeuille	28,50%	24,99%	33,99%	-2,53%	11,33%	8,39%	18,44%	-16,38%	19,62%	-2,75%
Indice	28,91%	25,39%	34,47%	-2,19%	11,75%	8,80%	18,87%	-15,99%	20,21%	-2,24%
Ecart	-0,41%	-0,40%	-0,49%	-0,34%	-0,42%	-0,41%	-0,43%	-0,39%	-0,59%	-0,50%

* Source : Amundi. Les performances nettes ci-dessus couvrent des périodes complètes de 12 mois pour chaque année civile. Les performances passées ne préjugent en rien des résultats actuels et futurs et ne sont pas garanties des rendements à venir. Les gains ou pertes éventuels ne prennent pas en compte les frais, commissions et redevances éventuels supportés par l'investisseur lors de l'émission et du rachat des parts (ex : taxes, frais de courtage ou autres commissions prélevés par l'intermédiaire financier...). Si les performances sont calculées dans une devise autre que l'euro, les gains ou les pertes éventuellement générés peuvent de ce fait être impactés par les fluctuations des taux de change (à la hausse comme à la baisse). L'écart correspond à la différence de performance du portefeuille et de l'indice.

ACTIONS ■

Rencontrez l'équipe

**Sébastien Foy**

Responsable de l'équipe de gestion - Indiciel Synthétique

**Hamid Drali**

Gérant de portefeuille

**Moussa Thioye**

Gérant suppléant

Données de l'indice (Source : Amundi)

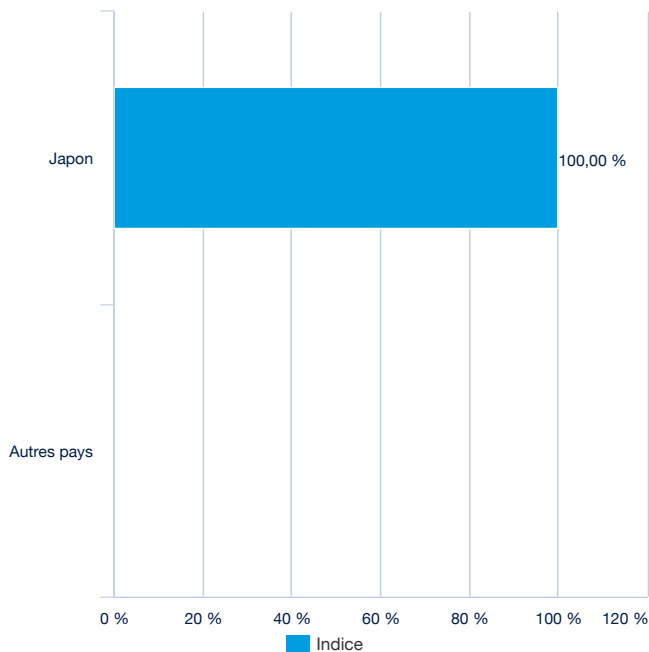
Description de l'indice

L'indice JPX-Nikkei 400 est un indice d'actions représentatif de l'univers d'investissement des actions japonaises cotées sur les deux premières sections du Tokyo Stock Exchange ainsi que sur les marchés Mother et JASDAQ.

Caractéristiques (Source : Amundi)

Classe d'actif : **Actions**Exposition : **Asie Pacifique**Devise de référence de l'indice : **JPY**Nombre de valeurs : **395**

Répartition géographique de l'indice (source : Amundi)

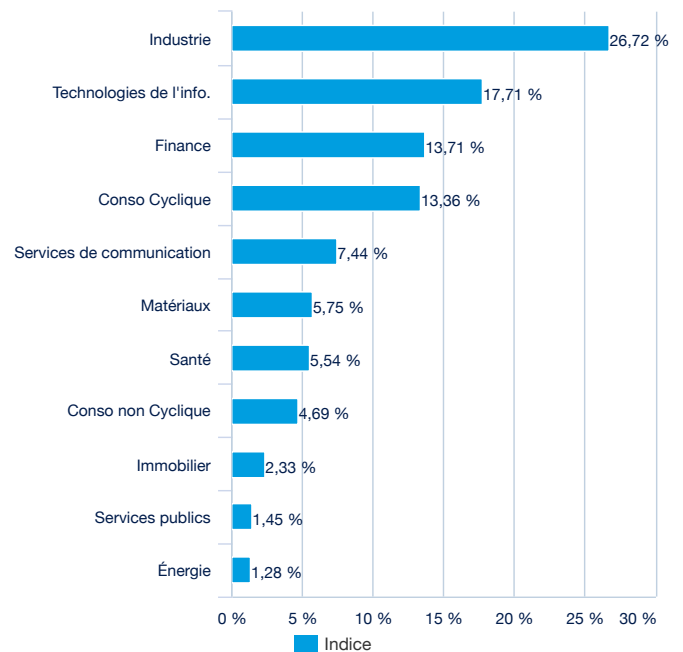


Principales lignes de l'indice (source : Amundi)

	% d'actifs (indice)
SOFTBANK GROUP CORP	3,00%
MURATA MANUFACT	2,35%
TOKYO ELECTRON LTD	2,04%
MIZUHO FINANCIAL GROUP INC	2,03%
ADVANTEST	2,02%
mitsui & co ltd	1,92%
mitsubishi corp	1,89%
mitsubishi elec.	1,86%
SUMITOMO MITSUI FINAN	1,83%
SHIN-ETSU CHEMICAL	1,76%
Total	20,70%

Informations fournies uniquement à titre illustratif et ne constituant pas une recommandation à l'achat ou à la vente d'un titre donné.

Secteurs de l'indice (source : Amundi)





ACTIONS ■

Caractéristiques principales de la part (Source : Amundi)

Forme juridique	SICAV de droit Luxembourgeois
Norme européenne	OPCVM
Société de gestion	Amundi Luxembourg SA
Valorisateur	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Dépositaire	CACEIS Bank, Luxembourg Branch
Commissaire aux comptes	DELOITTE AUDIT
Date de création de la classe	22/03/2018
Date de la première VL	26/05/2015
Devise de référence de la classe	GBP
Classification AMF	-
Affectation des sommes distribuables	Capitalisation
Code ISIN	LU1681039308
Minimum de souscription marché secondaire	1 Part(s)
Périodicité de calcul de la VNI	Quotidienne
Frais de gestion et autres coûts administratifs ou d'exploitation	0,18%
Durée minimum d'investissement recommandée	5 ans
Clôture fiscale	Septembre
Teneur marché principal	BNP Paribas

Données de cotation de l'ETF (source : Amundi)

Place de cotation	Devise	Ticker Bloomberg	iNAV Bloomberg	RIC Reuters	iNAV Reuters
Six Swiss Exchange	GBP	JPHG SW	IJPHG	JPHG.S	IJPHG=BNPP
Euronext Paris	GBP	JPHG FP	IJPHG	JPHG.PA	IJPHG=BNPP
LSE	GBP	JPHG LN	-	JPHG.L	-

Contact

Contact ETF vente

France & Luxembourg	+33 (0)1 76 32 65 76
Allemagne & Autriche	+49 (0) 800 111 1928
Italie	+39 02 0065 2965
Suisse (Allemand)	+41 44 588 99 36
Suisse (Français)	+41 22 316 01 51
Royaume-Uni (Retail)	+44 (0) 20 7 074 9598
Royaume-Uni (Instit)	+44 (0) 800 260 5644
Pays-Bas	+31 20 794 04 79
Pays Nordiques	+46 8 5348 2271
Hong Kong	+65 64 39 93 50
Espagne	+34 914 36 72 45

Contact ETF Capital Market

Téléphone	+33 (0)1 76 32 19 93
Bloomberg IB Chat	Capital Markets Amundi ETF Capital Markets Amundi HK ETF

Contact ETF Courtiers

BNP Paribas	+33 (0)1 40 14 60 01
Kepler Cheuvreux	+33 (0)1 53 65 35 25

Contact Amundi

Amundi ETF
 90 bd Pasteur
 CS 21564
 75 730 Paris Cedex 15 - France
Hotline : +33 (0)1 76 32 47 74
info-etf@amundi.com



ACTIONS ■

Fournisseurs d'indices

« L'Indice » et l'indice « JPX-Nikkei Index 400 Total Return » (or « JPX-Nikkei Index 400 Net Total Return ») (ci-après dénommés collectivement « l'Indice ») sont des éléments sous copyright calculé selon une méthodologie créée et développée indépendamment par la Japan Exchange Group, Inc. et la Tokyo Stock Exchange, Inc. (ci-après dénommées collectivement « Groupe JPX ») et Nikkei Inc. (ci-après dénommée « Nikkei »), et le Groupe JPX et Nikkei sont conjointement propriétaires des droits d'auteur et de toute autre propriété intellectuelle faisant partie de l'Indice lui-même et de la méthodologie utilisée pour le calculer ; Les marques déposées et toute autre propriété intellectuelle relative aux marques qui représentent l'Indice appartiennent au groupe JPX et à Nikkei. Le groupe JPX et Nikkei ne sponsorisent pas, n'avalisent pas, ne vendent pas et ne promeuvent pas le compartiment AMUNDI JPX-NIKKEI 400. À part l'octroi de licences à Amundi Asset Management pour certaines marques déposées et l'utilisation du mot « Indice » en relation avec le compartiment AMUNDI JPX-NIKKEI 400, le groupe JPX Group et Nikkei n'ont aucune relation avec ce compartiment. Le contrat de licence entre Amundi Asset Management d'une part et le groupe JPX Group et Nikkei d'autre part n'accorde de droit à aucun tiers. AMUNDI JPX-NIKKEI 400 est géré exclusivement au risque d'Amundi Asset Management, et le groupe JPX et Nikkei n'assument aucune obligation ou responsabilité pour la gestion ou les opérations du compartiment AMUNDI JPX-NIKKEI 400. Le groupe JPX et Nikkei ne sont pas responsables de l'exactitude et du calcul d'AMUNDI ETF. Le groupe JPX et Nikkei n'ont aucune obligation de publier « l'Indice » de façon continue et n'assumeront aucune responsabilité en cas d'erreur, de délai, d'interruption, de suspension et d'arrêt de la publication du « JPX-Nikkei Index 400 ». Le groupe JPX et Nikkei se réservent le droit d'effectuer à l'avenir tout changement dans l'Indice quant à la sélection des actions qui le composent et de ses méthodes de calcul. Le groupe JPX et Nikkei se réservent le droit d'interrompre ou d'arrêter définitivement la publication de l'Indice sans la moindre obligation ou responsabilité envers Amundi Asset Management ou tout autre tiers.

Avertissement

Le Compartiment a été autorisé à la distribution à des investisseurs non qualifiés en et depuis la Suisse par la FINMA. Représentant : CACEIS Bank, Paris, Succursale de Nyon / Suisse, 35 route de Signy, 1260 Nyon, Suisse (anciennement « CACEIS Bank Luxembourg, Luxembourg, Succursale de Nyon », Suisse. Agent payeur : CA Indosuez (Suisse) S.A., 4 quai General Guisan, 1204 Genève. Les souscriptions ne seront acceptées que sur la base du Document d'Information Clé pour l'Investisseur (« DICl ») du compartiment considéré ainsi que du prospectus le plus récent de la SICAV, ses derniers rapports annuels et semestriels, ainsi que ses statuts, disponibles gratuitement au siège social de la SICAV ou auprès du représentant en Suisse. les performances passées ne sont ni une assurance ni un indicateur fiable des rendements futures. La performance publiée ne tient pas compte des commissions et autres frais d'émission et de rachat de parts. La date des données du présent document est celle indiquée en tête du document sauf mention contraire.

Ce document est destiné à être remis exclusivement aux investisseurs institutionnels, professionnels, qualifiés ou sophistiqués et aux distributeurs. Ne doit pas être remis au grand public, à la clientèle privée et aux particuliers au sens de toute juridiction, ni aux « US Persons ». Les investisseurs visés sont, en ce qui concerne l'Union Européenne, les investisseurs « Professionnels » au sens de la Directive 2004/39/CE du 21 avril 2004 « MIF » ou, le cas échéant au sens de chaque réglementation locale et, dans la mesure où l'offre en Suisse est concernée, les « investisseurs qualifiés » au sens des dispositions de la Loi fédérale sur les placements collectifs (LPCC), de l'Ordonnance sur les placements collectifs du 22 Novembre 2006 (OPCC) et de la Circulaire FINMA 08/8 au sens de la législation sur les placements collectifs du 20 Novembre 2008. Ce document ne doit en aucun cas être remis dans l'Union Européenne à des investisseurs non « Professionnels » au sens de la MIF ou au sens de chaque réglementation locale, ou en Suisse à des investisseurs qui ne répondent pas à la définition d'« investisseurs qualifiés » au sens de la législation et de la réglementation applicable.